



Compte-rendu de la CLI du CNPE de Chinon du 5 décembre 2024



Espace culturel de la commune d'Avoine

DE 9H00 A 13H00

S'est tenue le jeudi 5 décembre 2024 à 9h00 à l'Espace culturel d'Avoine la réunion plénière de la Commission Locale d'Information (CLI) du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) de Chinon, présidée par Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Présidente de la CLI du CNPE de CHINON et Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire.

ETAIENT PRESENTS :

Membres avec voix délibérative

Membres élus

Madame Isabelle RAIMOND-PAVERO, Conseillère départementale déléguée d'Indre-et-Loire

Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Didier ROUSSEAU, Conseiller départemental du Maine-et-Loire

Monsieur Yves DESBLACHES, Adjoint au Maire d'Avoine

Monsieur Benoit BARANGER, Maire de Bourgueil

Monsieur Philippe JAMET, Conseiller municipal de Chouzé-sur-Loire

Madame Emilie ROUSSEL, Conseillère municipale de Couziers

Monsieur Francis DRUGEON, Conseiller municipal de la Chapelle-sur-Loire

Monsieur Bertrand LOBRY, Conseiller municipal de Saint-Nicolas-de-Bourgueil

Monsieur Paul TULASNE, Adjoint au Maire de Savigny-en-Véron

Monsieur Loïc TESSIER, Conseiller Municipal de la Roche-Clermault

Monsieur Jacky LHOMMEDÉ, Adjoint au Maire de Montsoreau

Représentants des associations de protection de l'environnement

Monsieur Jean-Yves BUSSEAU, Association ALISEE 49

Monsieur Jean-Claude RENOUX, Association ASPIE

Monsieur Marcel GUINEL, Association ASPIE

Monsieur Arnaud DELACROIX, Association FNE (France Nature Environnement) Anjou, anciennement Sauvegarde de l'Anjou

Madame Anne Yvard, Association FNE

Monsieur Pascal HOYAU, Collectif Chinonais Environnement

Monsieur Daniel BIGOT, Collectif Chinonais Environnement

Monsieur Philippe GARDELLE, Groupe local Sortir du Nucléaire

Monsieur Jean-Claude BRAGOLET, Groupe local Sortir du Nucléaire

Madame Danièle VIRLOUVET, Vienne Nature

Représentants des organisations syndicales de salariés

Monsieur Bruno GRANTAIS, Syndicat CNPE de Chinon / Syndicat CFE-CGC

Madame Emmanuelle GRISAT, Syndicat CNPE de chinon / Syndicat FO

Personnes qualifiées et représentants du monde économique

Monsieur Jean-Pierre FISCHER, Expert à la Société Française d'Énergie Nucléaire – Groupe régional Val de Loire

Monsieur Michel MONAMICQ, Expert dans l'exploitation des centrales nucléaires

Madame Sophie-Anne SAUVAIGO, Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine

Membres avec voix consultative

Colonel Jérôme MATHIOT, Commandant en second le GGD₃₇

Commandant Benoit DOGUE, Commandant du Peloton Spécialisé de Protection de la Gendarmerie du CNPE de Chinon

Monsieur Nicolas ANDRÉ, Directeur du CNPE de Chinon

Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur délégué technique représentant Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon à EDF, Monsieur Stéphane RIVAS,

Monsieur Jean-Marc HOERTH, Chef de mission Environnement au CNPE de Chinon

Monsieur Bertrand DEBAUD, Chef du Projet démantèlement Chinon A-AMI

Monsieur Frédéric RAVEL SIBILOT, Délégué relations territoire au CNPE de Chinon

Madame Nadine THIELIN-POIRAUD, Cheffe de mission Communication au CNPE de Chinon

Madame Tatiana EGOT, Chargée de communication au CNPE de Chinon

Madame Magali SIUTKOWSKI, CNPE de Chinon

Madame Julie COLIN, CNPE de Chinon

Madame Tiphaine BERTON, Chambre de Métiers et de l'Artisanat d'Indre-et-Loire

Étaient également présents

Madame Christine MERCIER, Chargée de mission CLI du CNPE au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Thierry MISPOULET, Directeur des Transitions Énergétique et Écologique au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-François LEBLANC, Agent de sécurité au Conseil départemental d'Indre-et-Loire

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Membres avec voix délibérative

Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Sénatrice de la Vienne

Madame Laetitia SAINT PAUL, Députée du Maine-et-Loire

Madame Sabine THILLAYE, Députée d'Indre-et-Loire

Monsieur Roland MARION, Conseiller Régional des Pays de Loire

Madame Valérie GERVES, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Madame Pascale DEVALLEE, Vice-Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Franck CHARTIER, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Monsieur Jean-Marie CARLES, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire

Madame Evelyne GOURDEAU, Vice-Présidente de la CC du Pays Loudunais

Monsieur Thierry DEGUINGAND, Vice-Président de la CC de Chinon Vienne et Loire

Monsieur Joël NERON, Conseiller Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Madame Hélène BERGER, Conseillère municipale de Chinon

Madama Sandrine LION, Maire de Fontevraud-l'Abbaye

Max DELUGEAU, Conseiller Municipal de Huismes

Monsieur Thierry POTIRON, Adjoint au Maire de Benais

Monsieur Jean-Louis AMIRAULT, Adjoint au Maire de Coteaux-sur-Loire

Monsieur Paul TULASNE, Adjoint au Maire de Savigny-en-Véron

Monsieur Jean-Philippe BOUCHER, Représentant syndical

Monsieur Philippe JUSSEAUME, Membre associé

Monsieur Laurent BERGER, Membre associé

Monsieur Michel CHEVALLIER, Membre associé

Membres avec voix consultative

Monsieur le Préfet de la Vienne

Madame la Sous-Préfète de Châtellerault

Monsieur Christophe CAROL, Sous-Préfet de Saumur

Monsieur Jean-François BODIN, Chef de service du SAMU 37

Madame la Présidente annonce à l'assemblée qu'elle a dû prendre un moment avec un membre de la CLI, pour discuter d'un sujet particulier. La Présidente propose que cette personne, qui a demandé un temps d'intervention, s'exprime en fin de séance au moment des questions diverses.

La Présidente ouvre la séance plénière à 9h15 après avoir constaté le quorum et salue les personnalités présentes selon l'ordre protocolaire.

La Présidente informe que le 5 décembre est une journée de commémoration, ce qui explique pourquoi nous avons eu des difficultés à mobiliser certains collègues pour la tenue de cette CLI.

La Présidente remercie Monsieur Didier GODOY, Maire d'Avoine et son adjoint, Monsieur Yves DESBLACHES, pour la mise à disposition de l'Espace culturel, ainsi que pour le café d'accueil, proposé à votre arrivée.

Puis, salue la présence de Madame Albane FONTAINE, Cheffe de la Division d'Orléans de l'ASN, accompagnée de Monsieur GRAINER, Chef du pôle LUDD en charge de Chinon A et de deux inspecteurs, Bérangère VIGNAL et Olivier PAJON.

La Présidente rappelle que pour la bonne tenue de la séance et afin de faciliter la rédaction du compte-rendu, les débats de cette séance sont enregistrés. En conséquence, la Présidente demande à chaque intervenant de bien vouloir attendre le micro et de se présenter au préalable. La Présidente remercie également les participants de mettre leur téléphone portable en mode silencieux.

La Présidente souhaite par ailleurs que la règle des 3 R soit appliquée :

- Respect des personnes
- Respect des propos
- Respect des temps de parole pour les présentations

La Présidente cite les personnes qui ont donné pouvoir :

- **Bruno BELIN à Isabelle RAIMOND-PAVERO**
- **Laurent BERGER à Isabelle RAIMOND-PAVERO**
- **Laurent BAUMEL à Yves DESBLACHES**

La Présidente commence cette séance en rappelant que l'ordre du jour est co-construit avec les membres du bureau de CLI, 2 mois en amont de chaque commission plénière, au cours duquel tous les collègues sont représentés.

Le dernier bureau s'est tenu le 16 septembre 2024.

Conformément à la demande de certains collègues, le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a modifié dans l'urgence le règlement pour permettre l'autorisation de la présence du titulaire et du suppléant en séance de CLI.

Le Conseil départemental d'Indre-et-Loire a également accusé réception des lettres recommandées mentionnant **les changements de Titulaire ou Représentant** et a agi rapidement pour **modifier l'arrêté de nomination de ces collègues**, afin qu'ils puissent assister à la Commission de ce jour.

Liste des changements :

- Madame Marie-Jeanne BELLAMY, Sénatrice de la Vienne (titulaire).
- Monsieur Laurent BAUMEL, Député d'Indre-et-Loire – 4^{ème} circonscription (titulaire).
- Monsieur Bruno BELIN, Conseiller départemental de la Vienne, titulaire et Madame Valérie DAUGE, suppléante.

- Madame Sylvie BARILLOT, Vice-présidente de la CC Pays Loudunais, titulaire et Monsieur Bruno VERDIER, suppléant.
- Monsieur Jacky DURAND, Conseiller Communautaire de Communes Pays Loudunais, titulaire et Madame Evelyne GOURDEAU, suppléante.
- Monsieur Marcel GUINEL, association ASPIE, suppléant.
- Monsieur Pascal MESLET, Président de l'association AAPPMA de Bourgueil, titulaire et Monsieur Pascal LEFAY, suppléant.
- Monsieur Daniel BIGOT, Collectif du Chinonais Environnement, suppléant.

La Présidente souhaite la bienvenue au nouveau Directeur du CNPE de Chinon, Monsieur Nicolas ANDRÉ.

Puis, entame l'ordre du jour :

Point 1 de l'ordre du jour - Validation du compte-rendu de la séance plénière de la CLI du CNPE de Chinon du 30 mai 2024.

La Présidente informe que le compte-rendu de la commission plénière de la CLI du 30 mai 2024 a été envoyé aux membres par mail le 12 juillet 2024. La Présidente constate qu'aucune remarque n'est parvenue à ce jour au secrétariat de la CLI. Il n'y a pas de remarque dans la salle.

En l'absence d'observations, la Présidente met au vote à main levée le compte-rendu.

Pas de voix contre. Pas d'abstention.

Le compte-rendu est adopté.

Point 2 de l'ordre du jour - présentation des activités de la CLI sur l'année 2024.

La Présidente s'est entretenue à plusieurs reprises avec Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, qui a constaté que la CLI du CNPE de Chinon est l'une des plus dynamiques de France, de par son programme des actions en 2024.

La Présidente présente les différentes actions de l'année 2024.

- Le 6 juin s'est tenue une réunion protocolaire avec la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire, Madame Nadège ARNAULT et les Directeurs du Conseil départemental concernés par la CLI.
- **Campagne de distribution de comprimés d'iode. Réunion publique organisée par la CLI**, en coordination avec la Ville de Chinon, la Communauté de Communes Chinon Vienne et Loire et la Préfecture d'Indre-et-Loire, le 3 octobre 2024 en mairie de Chinon.
La Présidente fait un rappel sur la campagne des comprimés d'iode qui s'est tenue du 15 septembre au 30 octobre 2024 pour les habitants résidents dans les communes situées dans le rayon de 0 à 10 km, autour des centrales nucléaires.

A partir de 2026, la mise à disposition se fera de manière continue. Les habitants non dotés pourront s'en procurer facilement. En cas d'alerte, les plans ORSEC départementaux et zonaux permettent de mettre à disposition des comprimés d'iode.

- 36^{EME} conférence de la CLI, à Montrouge. Le replay de la conférence est en ligne sur le site de l'ASN.
- Webinaires orientation du 5ème réexamen des réacteurs de 900 Mwe, les 3 et 16 octobre.
- Journées de la résilience - formation media-training avec l'IRMa.

Monsieur Benoît BARANGER, Maire de Bourgueil explique de déroulement de ces 2 journées auxquelles il a participé et salue le professionnalisme des intervenants.

- Rencontre avec le Président de l'ASN, M. DOROSZCZUK, le 24 octobre en Mairie d'Avoine.

La parole est donnée à Madame Albane FONTAINE au sujet de la création de l'ASNR à partir du 1^{er} janvier 2025, qui consiste à un rapprochement de l'ASN et l'expert technique de l'IRSN au sein d'une même entité qui reste une autorité administrative indépendante.

Les changements se feront, au niveau des directions transverses comme par exemple les affaires juridiques ou encore la DRH. Il n'y a aura pas de changement au niveau local, les interlocuteurs seront les mêmes et la division reste à Orléans. Les experts scientifiques interviendront auprès des CLI comme cela se fait aujourd'hui.

La Présidente reprend la lecture des actions de la CLI.

- **Développement de la communication de la CLI**, l'objectif est de rendre plus visible les actions de la CLI et d'améliorer la page dédiée sur le site internet du Conseil départemental d'Indre-et-Loire.
- Publications des actions de la CLI sur le Facebook du Conseil départemental.
- **Création d'un logo** qui permettra de rendre plus visible la CLI du CNPE de Chinon.
- Visite du village de prévention au risque nucléaire atom'investigation à Belleville-sur-Loire, le 6 novembre 2024
- **Rencontres des CLI bassin de la Loire** – 10 et 11 décembre, à Orléans.
- Réunion groupe de travail Enquête publique à mettre en place début 2025.
- **Réunion à la Préfecture le 3 décembre dernier sur l'Exercice nucléaire 2025.**
- **Accueil de l'INTERCLI 2025**

Enfin, la Présidente dresse la liste des incidents signalés par l'exploitant à la CLI.

Point 3 de l'ordre du jour – Point d'actualité du site (annexe 1).

Le Directeur du CNPE de Chinon, Monsieur Nicolas ANDRÉ prend la parole et remercie la Présidente pour ses mots de bienvenue et présente son parcours professionnel.

Avant son arrivée le 9 septembre 2024, Monsieur Nicolas André était le Directeur du CNPE de Saint-Laurent-des-Eaux. Il a travaillé à Chinon de 2000 à 2004, puis à Golfesh, Blayais et 8 ans dans un centre d'ingénierie nucléaire à Tours.

Ces 5 dernières années passées à Saint-Laurent-des-Eaux, lui ont permis d'acquérir une expérience du fonctionnement de la CLI, avec qui il avait de bons échanges.

Monsieur le Directeur termine en signalant qu'il respectera la règle des 3 R et souhaite dire un mot sur le premier R.

Toutes les questions seront traitées par EDF avec exigence et bienveillance. Monsieur le Directeur demande aux membres de la CLI d'être également bienveillant envers lui et son équipe, qui essaieront de trouver le bon dosage d'information et d'être précis sans tomber dans le jargon de technicien et d'ingénieur.

Il demande également de ne pas hésiter à l'interpeller avec son équipe si le sujet traité est trop complexe.

Monsieur le Directeur du CNPE de Chinon remercie son équipe et donne la parole à Monsieur Damien DESGARDIN, Chef de mission sûreté qualité.

SURETE

Monsieur Damien DESGARDIN explique que son poste de chef de mission sûreté consiste au pilotage dans le domaine de la sûreté opérationnelle au sens large qui recouvre également les aspects malveillance et protection au terrorisme.

Présentation des points d'actualité sur l'année réalisés ou à venir :

- 43 Evénements Significatifs pour la Sûreté ont été déclarés dont 4 classés de niveau 1 de l'échelle INESS (Pour comparaison avec 2023, 36 ESS et 6 INESS 1).
- L'année 2024 a permis comme chaque année de poursuivre la programmation des exercices sûreté et sécuritaire pour tester et améliorer les organisations.
- **Le 30 janvier 2025, un exercice interne EDF interviendra et impliquera la présence de la Force Rapide du Nucléaire (FARN) qui testera l'organisation.**
- **En juin 2025, exercice nucléaire avec les pouvoirs publics :**
La réunion préparatoire s'est effectuée le 3 décembre 2024, sous la Présidence de Madame la sous-Préfète de Chinon. L'objectif était de définir la manière dont le CNPE testera l'interaction des organisations au niveau interne EDF au niveau local et national et des pouvoirs publics.
- **Sur le programme sécuritaire**, EDF poursuit l'amélioration des installations pour se défendre contre tout acte de nuisance.
Exemple de **2 modifications emblématiques**, parmi beaucoup d'autres, ont été mises en place sur l'année 2024 :
 1. **Zone de protection renforcée** par des installations qui obligent à passer un certain nombre de barrière et de code sur le site avant d'atteindre le cœur des installations. Cette zone a été mise en service et permet d'ajouter des obstacles supplémentaires avant d'atteindre les objectifs stratégiques sur la Centrale.
 2. Une **reconnaissance biométrique** avec une identification des empreintes digitales avant de déverrouiller les accès sur des zones particulières du site, ce qui accroît le niveau de sécurité et des contrôles des intervenants.
- A noter la **construction d'un centre de crise local en cours** (pour 2026).
Ce local permettra de gérer une crise d'ampleur avec un bâtiment qui est résilient aux séismes, aux inondations, et sécurisé en alimentation électrique, en ressources pour permettre d'héberger les équipes en cas d'accident.
- Renouvellement de la campagne de distribution des comprimés d'iode.
- Participation à la journée de Résilience.
- Rencontre avec le Président de l'ASN le 24 octobre.
- Sur un aspect international, la centrale a reçu début 2024, l'Association Mondiale des Exploitants en Nucléaire qui a estimé que la centrale était en progrès sur des domaines précédemment identifiés.
- L'Agence Internationale à l'Energétique Atomique interviendra à la Centrale en octobre 2025. Le CNPE de Chinon sera audité par l'AIEA sur un ensemble de champs notamment celui de la sûreté.

PRODUCTION

Présentation de Monsieur Guillaume PERCEBOIS, Directeur délégué technique.

On note le retour des quatre tranches sur le réseau qui est à disposition du réseau électrique depuis début novembre 2024.

Les unités s'adaptent et répondent aux sollicitations du réseau pour l'équilibre offre/demande en fonction des besoins du réseau avec un taux de manœuvrabilité qui est très bon à 76% (nov).

Depuis juin, les 2 derniers arrêts de tranches ont été soldés avec la visite partielle sur l'unité B2 et l'arrêt simple rechargement sur l'unité B3.

En thème d'actualité, la préparation de la campagne d'arrêt est programmée pour une maintenance en 2025 avec un 1er arrêt programmé en février :

- 2 Visites partielles sur les tranches B1 puis B3 ;
- 2 Arrêts pour Simple Rechargement sur les tranches B4 et B2 ;
- Préparation en parallèle de la Visite Décennale des 40 ans de B2 prévue en 2026

POINT DE SITUATION CORROSION SOUS CONTRAINTE

En 2024, le programme contrôle s'est soldé et a été validé par l'ASN et on peut noter qu'aucun point de corrosion n'a été trouvé sur l'ensemble des soudures contrôlées.

- 1 contrôle est programmé sur B1 en 2025.
- 14 contrôles sont programmés sur B2 en 2026.

SECURITE

2025 sera une année plus chargée sur le champ de la sécurité car les résultats ne répondent pas aux attentes avec l'Indicateur TRIR de suivi de l'accidentologie au-dessus de l'objectif fixé.

- 3 accidents marquants depuis janvier dernier sont à noter :
 1. 1 AAA en janvier : chute de hauteur depuis un échafaudage roulant sur le chantier de construction d'un bâtiment tertiaire (présenté en CLI de mai 2024)
 2. 1 AAA en février : chute de hauteur depuis la remorque combustible lors d'une évacuation de combustible usé (présenté en CLI de mai 2024)
 3. 1 AAA en septembre : coupure à l'œil sur une activité de décalorifugage sur le GV2 du Bâtiment réacteur de B2
- Poursuite des plans d'action pour progresser sur les presque accidents et les écarts aux règles vitales historiques (Hauteur - Levage - Electrique Chargement et déchargement).
- Une journée Stop sécurité a été organisée le 17 octobre avec 900 participants (salariés et salariés partenaires) qui ont assisté à plusieurs stands (risque électrique, manutention, hauteur, levage, radioprotection, règles vitales).

RADIOPROTECTION

- 1 ESR déclaré en septembre 2024 concernant un intervenant ayant réalisé un accès en zone orange sans son film passif.
- Aucun ESR zone rouge, tir radio et dose peau.

Il a été mis en place en zone contrôlée des moyens supplémentaires de contrôle afin de maîtriser la contamination et l'apparition d'un chantier école autour de l'utilisation des SAS de chantier.

ENVIRONNEMENT

Présentation de Monsieur Jean-Marc HOERTH, Chef de mission Environnement.

Le domaine de l'Environnement sur une centrale nucléaire concerne la surveillance de l'Environnement, l'eau, l'air, les nappes, le sol, la gestion des rejets liquides et gazeux, et les déchets conventionnels et radioactifs.

- En 2024, 95 % de déchets conventionnels recyclés
 - Un plan d'action de résorption des déchets : évacuations de déchets radioactifs réalisées au fil de l'eau (+ évacuation de déchets historiques).
 - Une maîtrise du confinement des liquides radioactifs et chimiques qui progresse.
- Une bonne gestion des effluents suite à l'incendie du pôle TP B3, avec aucun impact en Loire.
- Une démarche zéro phyto sur le site depuis 5 ans.
- Des actions en faveur de l'environnement et de la biodiversité qui se pérennisent en s'appuyant sur différents partenaires (LPO, CPIE..)
- Un Audit interne a réussi grâce à 9 points positifs : aucune non-conformité mineure et aucune non-conformité majeure.
- Le CNPE va être audité par un organisme externe au titre du renouvellement de la certification ISO 14001. Pour mémoire, le CNPE de Chinon a été le premier à être certifié ISO 1400, en 2001.

Monsieur le Directeur du CNPE prend la parole sur le point Ressources Humaines de la Centrale.

- 52 embauches (44 en 2023) – 1406 salariés.
- 93 alternants sur le site (95 en 2023) et de 111 stagiaires.

Accueil d'une session de stagiaires de seconde qui propose un encadrement spécifique sur 2 semaines afin que ces jeunes découvrent les métiers du nucléaire au sens large.

Puis, il annonce que l'**Agence Internationale de l'Energie Atomique, interviendra sur la centrale en 2025**. L'AIEA dépend de l'ONU et intervient une fois par an, à la demande de l'Etat, sur une centrale nucléaire pour l'évaluer.

Question de Monsieur Philippe GARDELLE (Groupe local Sortir du Nucléaire) :

A quel niveau de séisme le local de sécurité en construction sera-t-il résistant sur l'échelle de Richter ?

Monsieur Damien DESGARDIN répond que ce n'est pas évalué sur l'échelle de Richter, et que le local est d'une résistance de très haut niveau avec des marges de sécurité supplémentaires notamment par rapport à l'expérience de Fukushima...

Question de Monsieur Daniel BIGOT (Chinon Environnement) qui s'adresse au Directeur du CNPE et lui demande comment se traduit pour lui, la journée de la Résilience.

Le Directeur rappelle qu'elle est organisée par les pouvoirs publics et qu'à cette occasion, EDF met en avant les grands principes de sûreté et d'organisation de sûreté.

La Présidente de la CLI ajoute que les services de l'Etat ont instauré cette journée et que les instances sont susceptibles d'organiser des événements qu'elles considèrent résilients.

Monsieur Jean-Yves BUSSON constate qu'il y a un manque d'adhésion de la part de la population sur l'opération de distribution de comprimés d'iode et demande ce qu'il en est pour cette dernière.

Madame la Présidente souligne qu'il faut attendre le bilan de la Préfecture. La CLI apportera des précisions à la prochaine plénière.

Monsieur Marcel GUINEL (ASPIE) demande au Directeur du CNPE si un exercice d'évacuation du site est prévu et précise qu'il n'y en a pas eu depuis 1978. Que se passerait-il en cas d'incident ?

Monsieur Marcel GUINEL ajoute que le local de regroupement de Bourgueil est maintenant attribué à une école.

Le Directeur du CNPE fait remarquer l'utilité de mettre en place une CLI publique pour répondre à ce type de question. Il explique qu'il n'est pas possible d'évacuer la totalité du personnel de la centrale.

Monsieur Damien DESGARDIEN souligne que des exercices existent et se font régulièrement par séquence et que tout est anticipé en cas crise. Ce type d'exercice se fait tous les 3 ans avec une simulation d'évacuation.

Concernant le local de regroupement, le Directeur du CNPE précise que c'est au pouvoir public de le définir et par retour d'expérience il n'est pas judicieux de préciser les lieux de regroupement (cela dépend de plusieurs facteurs, comme par exemple, le vent).

Sur l'exercice de 2025, le scénario n'est pas encore défini.

Monsieur François LAFOURCADE, Conseiller départemental d'Indre-et-Loire s'étonne de ne pas voir sur la présentation de la slide, une étude d'impact sur les effets des rejets sur l'eau de la Loire et notamment sur la faune et la flore. Y-a-t-il des relevés réguliers ?

Jean-Marc HOERTH explique que la réglementation sur les rejets liquides et gazeux est stricte.

Ces limites réglementaires sont définies afin qu'il n'y ait pas d'impact sur l'environnement, ni d'impact sanitaire. Par exemple, en aval de Chinon, la limite en tritium est de 140 becquerels par litre, la valeur qui fait référence aujourd'hui est de 10 000 becquerels.

Madame Albane FONTAINE ajoute que les limites sont définies par l'ASN et imposent des mesures et une surveillance de l'environnement réalisées par EDF et transmises régulièrement à l'ASN.

Madame Sophie-Anne SAUVAIGO (Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine) n'est pas satisfaite de la réponse qui a été donnée à propos des rejets d'eau et pense que malgré une réglementation certainement suivie par EDF, il peut y avoir néanmoins des incidents.

Elle demande s'il y a suffisamment de contrôles d'analyse de l'eau et signale l'absence des résultats.

Madame Albane FONTAINE informe qu'au-delà de la transmission des registres à l'ASN, des inspections sont faites par des prélèvements et des comparaisons entre les résultats obtenus du laboratoire d'EDF et des laboratoires indépendants. L'IRSN exerce également des prélèvements. Les résultats sont accessibles à tous sur le RNM (Réseau National des Mesures).

Madame Sophie-Anne SAUVAIGO se souvient, il y a 3 ou 4 ans, d'un problème d'impact environnemental sur la vie des poissons dans la Loire. Cet incident s'est-il reproduit ?

Madame Albane FONTAINE signale que l'exploitant est tenu de signaler tout dépassement autorisé.

Monsieur Jean-Marc HOERTH signale que des prélèvements peuvent se faire de manière inopinée.

L'incident ne s'est pas reproduit. Toutefois, personne n'a connaissance de cet impact sur les poissons.

Ce type d'incident est obligatoirement signalé dans les événements significatifs et présenté en CLI.

Monsieur Jean-Yves BUSSON (alisée 49) souhaite apporter une précision concernant la norme des débits de becquerels.

En tant que collègue associatif, il conteste cette norme, en s'appuyant sur des études réalisées par des scientifiques indépendantes en physique nucléaire et en biologie nucléaire.

L'OMS est liée par un accord avec l'AIEA pour ce qui est attrait à la radioactivité, et de ce fait, on ne peut pas considérer que ce qui est déclaré est objectif.

De plus, le tritium a un mode d'action, qui a pu se vérifier avec un dépassement des normes dans la Loire, il y a quelques années (310 becquerels de tritium en 2019). A cette occasion, on a constaté que cet hydrogène radioactif agit de manière particulière dans nos organismes.

On ne connaît pas assez le mode d'action du tritium pour déclarer qu'il n'y a pas d'effet sur la santé.

Point 4 de l'ordre du jour – Présentation des Evènements Significatifs relatifs à la Sûreté (ESS) et Evènements Significatifs Environnementaux (annexe 1 p10).

La parole est donnée à Monsieur Damien DESGARDIN pour la présentation des événements Significatifs.

En date du 1er décembre 2024 le site a déclaré 43 ESS sur l'année 2024 (47 en 2023). Quatre d'entre eux ont été classés au niveau 1 de l'échelle INES (6 en 2023).

Un ESS générique de niveau 1 a également été déclaré.

Monsieur Damien DESGARDIN énumère les 3 derniers événements de l'année.

Evènements Significatifs Environnementaux (ESE) par Monsieur Jean-Marc HOERTH, chef de mission environnement au CNPE de Chinon (annexe 1 p14).

En date du 1er décembre 2024, le site a déclaré 3 événements significatifs environnement sur l'année 2024 (annexe 1)

1. Celui du 29/01/2024 a été présenté à la CLI du mois de mai

Jean-Marc HOERTH présente les 2 suivants :

2. 13/08/2024 - ESE : Déclaration d'un événement significatif environnement suite au cumul du non-respect du cadre réglementaire de la collecte des eaux d'infiltration sur Chinon A1
3. 28/08/2024 - ESE : Déclaration d'un Evénement significatif environnement (ESE) suite au dépassement du seuil de cumul annuel : des émissions de fluide frigorigène

Monsieur Bertrand DEBAUD intervient sur les événements orageux intenses sur Chinon A1 – Pas d'impact sur la sûreté et l'environnement. (Annexe 1 p16)

Point 5 de l'ordre du jour – Enquête publique (Annexe 2)

Avant de laisser la parole à Monsieur Guillaume PERCEBOIS, **Madame la Présidente informe les membres de la CLI que 2 dates seront proposées début 2025 pour l'organisation d'un groupe de travail.** Les membres qui souhaitent participer au GT sont invités à envoyer un mail au secrétariat de la CLI. Il s'agit d'un dossier très technique.

Monsieur Guillaume PERCEBOIS précise en introduction que l'enquête publique concerne Chinon B1 et porte sur le réacteur B1 mis en service en février 1983.

La réglementation prévoit un **réexamen approfondi de l'installation tous les 10 ans, le réexamen périodique (RP)**, pour évaluer les conditions de la poursuite du fonctionnement pour les 10 années suivantes.

Après 35 ans de fonctionnement de l'installation, le code de l'environnement prévoit la réalisation **d'une enquête publique sur le rapport comportant les conclusions du réexamen (RCR)** mené par EDF.

Le RCR du 4eréexamen périodique du réacteur n°1 de Chinon a été émis le 19/04/2024, à l'ASN et aux pouvoirs publics.

Le 4^e réexamen périodique de CHINON B1 est composé de plusieurs volets dont :

- Une vérification de la conformité des installations vis-à-vis des exigences déjà applicables
- Une réévaluation du niveau de sûreté des installations
- La maîtrise des inconvénients (impacts sur l'environnement en fonctionnement normal)
- La prise en compte du maintien dans le temps des équipements (pérennité, obsolescence, maintien de qualification)

Le rapport comportant les conclusions du réexamen (RCR) de Chinon B1 intègre pour chacun des items, le bilan des actions menées et les dispositions proposées par l'exploitant.

La réévaluation de sûreté est menée dans un objectif d'amélioration ambitieux.

En effet, pour le 4^e réexamen périodique (RP4900), EDF a retenu comme orientation générale de tendre vers les objectifs de sûreté nucléaire des réacteurs de 3^e génération, dont la référence est l'EPR de Flamanville.

Dans le cadre des améliorations RP4 900, cette orientation s'est déclinée en 4 objectifs thématiques :

1. Les accidents sans fusion du cœur avec une alimentation en eau pour refroidir la piscine combustible et le générateur de vapeur (système renforcé par des diesels ultime de secours)
2. Les accidents avec fusions du cœur avec la stabilisation du corium afin d'éviter le percement du radier
3. Les agressions avec des protections vis-à-vis des grands vents, renforcement des chemins de câbles concernant les séismes et le renforcement de la résistance au feu
4. La piscine combustible, mise en place d'un système complémentaire de refroidissement avec une partie fixe et une partie mobile

Compte-tenu de la nature et de la densité des modifications réalisées à l'occasion du 4^{ème} réexamen périodique, les travaux sont intégrés principalement en 2 phases dans le programme industriel de Chinon B1 :

Phase A: sur la VD4 (4^e Visite décennale) et sur les cycles de production précédents.

Phase B: sur la VP (Visite Partielle), positionnée 4 ans après la VD4.

Le déroulement prévisionnel est le suivant :

1. L'ASN transmet le dossier au préfet du département d'Indre-et-Loire.
2. L'exploitant adresse à l'ASN le dossier, qui sera mis à l'enquête publique.
3. Le préfet est chargé de l'ouverture de l'enquête publique et de consulter les différentes collectivités territoriales dans le périmètre de consultation et la commission locale d'information (CLI).
4. A l'issue, le préfet adresse à l'ASN le rapport et les conclusions des commissaires enquêteurs et des résultats des consultations des collectivités territoriales et de la CLI.
5. L'Autorité de sûreté nucléaire tient compte des conclusions de l'enquête publique dans son analyse du rapport de l'exploitant et dans les prescriptions qu'elle prend.

Monsieur Guillaume PERCEBOIS indique que la plupart des modifications de travaux ont déjà été réalisées. Les documents seront consultables de manière dématérialisée.

En termes de timing, il est possible que l'enquête commence à l'automne 2025 compte-tenu du retard de la rédaction de la pièce 3 bis.

Point 6 de l'ordre du jour – Chinon A et AMI, zone Thermip : point de situation (annexe 3).

Présentation de Monsieur Bertrand DEBAUD, chef de projet de démantèlement de Chinon A et de Monsieur Hubert LÉPROND, expert de la gestion des sols et des eaux souterraines.

Dans le cadre de la déconstruction de Chinon A, EDF a réalisé un état des lieux environnemental des sols au niveau d'anciens entreposages d'huile et a révélé la présence de marquages chimiques.

Cet évènement a fait l'objet d'une déclaration d'un Evènement Significatif Environnement (ESE) en Novembre 2014.

EDF a engagé une démarche d'assainissement des terres marquées avec la réalisation d'un Plan de Gestion. Cette zone marquée est localisée au Sud-ouest de l'Atelier des Matériaux Irradiés (AMI)/À cheval sur la clôture AMI- Chinon A.

Elle servait d'entreposage extérieur d'huile utilisée pour le refroidissement du caisson en béton précontraint de Chinon A3 (cette huile porte le nom de THERMIP) avec 3 réservoirs d'entreposage d'une capacité unitaire de 90m³. Cette zone a été démantelée en 2000–2001.

Le diagnostic des sols et des eaux souterraines a été réalisé en plusieurs étapes entre 2013 et 2017 avec la réalisation de nombreuses investigations.

- Dans les sols : les investigations indiquent des marquages qui se situent entre 2 et 6 m de profondeur et sont circonscrits horizontalement.
Les plus fortes concentrations se trouvent dans des volumes de sols bien délimités, et sont situées principalement sous la double clôture entre Chinon A et l'AMI.
- Au niveau des eaux souterraines : identification d'une lentille de produit flottant (huile) au droit de la zone Thermip et présence de concentrations en hydrocarbures dissous dans les eaux souterraines.

Un essai pilote in-situ réalisé en 2017 a démontré la possibilité d'une réhabilitation de la zone par ces techniques

- La récupération du flottant par pompage-écrémage
- Le terrain est favorable au traitement par biosparging.

Cet essai a permis de minimiser les incertitudes et les risques pour le chantier à venir.

Plan de gestion :

Selon les dispositions du Guide 24 de l'ASN un Plan de gestion a été élaboré par EDF et soumis à l'ASN qui a donné son accord de principe. L'objectif principal de la solution retenue est de retirer une partie significative de Thermip tout en assurant le traitement de la fraction dissoute.

Suite à ce Plan de Gestion, EDF a décidé de réhabiliter cette zone.

- La solution retenue tient compte de contraintes fortes :
- Les risques pour le personnel en charge des travaux de réhabilitation ;
- La maîtrise des écoulements des eaux souterraines pendant toute la durée des travaux
- La présence de la double clôture réglementaire au-dessus de la source principale du marquage en Thermip et de réseaux enterrés à proximité.

Le procédé retenu pour les travaux consiste à traiter l'ensemble de la zone marquée par une combinaison de plusieurs technologies :

- Traitement physique par aspiration des liquides et des gaz (Pompage- écrémage, extraction multiphasique) visant à retirer le flottant à la surface de la nappe
- Ré-injection en nappe de 100% des eaux pompées après traitement.
- Traitement biologique des marquages résiduels (bioventing / biosparging) consistant à stimuler la biodégradation des hydrocarbures par apport d'oxygène et de nutriments.

Vérification et surveillance

L'indicateur de l'atteinte d'un assainissement optimal correspond au moment où on n'observera plus d'abaissement supplémentaire des marquages, ce qui signifie que la poursuite du traitement n'apporterait plus de gain significatif (notion d'asymptote) ;

- Des contrôles finaux seront réalisés, notamment sur les gaz présents dans le sol et sur les eaux souterraines.
- Une surveillance des eaux souterraines et du gaz du sol sera réalisée pendant et après le chantier.
- A l'heure actuelle, EDF réalise une surveillance trimestrielle des eaux souterraines.

EDF engage les travaux de réhabilitation avec une entreprise partenaire qui réalise actuellement les études techniques (y compris essais en laboratoire et sur site) afin de dimensionner et optimiser les procédés de traitement.

A l'issue de la phase de dimensionnement, les travaux de traitement seront réalisés. Ceux-ci sont prévus pour une durée d'au moins 4 ans.

En fin de travaux, une période d'observation sera réalisée pour une durée d'un an.

A l'issue de la réhabilitation, une surveillance des eaux souterraines sera maintenue par EDF pendant plusieurs années.

Point 7 de l'ordre du jour – Questions diverses

Questions de Monsieur Philippe GARDELLE :

Sujet de l'hydrocollecteur (station multi paramètre aval) : comme cela nous a été précisé plusieurs fois en réunion de CLI, l'emplacement de sa prise d'eau doit être modifié :

Pouvons-nous savoir où en est ce dossier ? Est-il envisageable de le déplacer au niveau de l'île de Chouzé ?

Monsieur Jean-Marc HOERTH informe que 2 options ont été étudiées : 1-déplacer la station multi paramètre aval et 2-modifier l'ouvrage de rejet.

L'option 2 a été retenue parce qu'elle a plusieurs intérêts :

- Agir à la source.
- La Loire est un fleuve sauvage qui vit et nous ignorons comment le fluide circulera dans 10 ans.

La clarinette de rejet sera modifiée. Sur 160 m de longueur, les 55 derniers mètres sont équipés de 11 buses par lesquelles s'effectuent le rejet en Loire. Si on ajoute une 2eme branche à la clarinette, plus près de la rive, on améliore le mélange en Loire.

Les travaux sont prévus sur un horizon de 5 ans.

La CLI de Chinon pourrait-elle subventionner des analyses d'eau, indépendamment de celles effectuées par EDF autour du site du CNPE ?

La CLI de Gravelines le fait depuis quelques années, auprès du laboratoire ACRO (Association pour le Contrôle de la Radioactivité dans l'Ouest).

Madame la présidente répond que la CLI pourrait effectivement être à l'origine de mesures dans la Loire en complément de ce qui est déjà fait réglementairement par l'exploitant. L'intérêt d'une telle démarche c'est à la fois de créer de la confiance, de la pédagogie (comprendre les mesures et leurs résultats), et montrer l'indépendance de la CLI.

L'ASN est en général assez favorable à ce type d'initiative et soutient financièrement.

Commission de l'eau

La Présidente de la CLI donne la parole à Monsieur Thierry MISPOULET, Directeur des Transitions Ecologique et Energétique, et intervient sur le sujet de l'eau, évoqué lors de la précédente CLI.

Des échéances se dessinent et vont permettre de réunir un groupe de travail CLI sur le sujet avec une dimension qui sera celle du CNPE et des enjeux de l'eau autour de la Centrale.

L'Etude Hydrologie Milieux Usage et Climat se met en place sur un axe Loire très large, piloté par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, qui va de Nevers jusqu'à Saint Nazaire. L'Indre-et-Loire fait partie du parcours.

Cette étude est fondamentale car elle établira les diagnostics de tout ce qui se passe en termes d'usage de l'eau et des enjeux de l'eau d'un point de vue environnemental. Elle permettra de trouver un équilibre entre les besoins des différents usages et la ressource naturelle.

Dans le cadre de cette étude, des Groupes de Travail seront créés et associeront les industriels (EDF), les collectivités, les agriculteurs ou encore les syndicats, dans les semaines qui viennent.

La CLI sera intégrée à ces groupes dans le timing proposé par l'EHMUC.

Il s'agit d'une étude importante qui s'étalera sur 40 mois.

La parole est donnée à Monsieur Jean-Claude RENOUX (association ASPIE) qui revient sur le sujet de la zone thermip.

Lors des réunions précédentes, il avait évoqué la présence de pollution engendrée par les entreprises au moment de la construction de Chinon A1 (zone appelé village des entreprises Chinon A).

Monsieur Jean-Claude RENOUX révèle que les entreprises avaient installé leurs ateliers en contrebas de la zone où se trouvaient des bidons de trichloréthylène, d'huile et autres hydrocarbures et affirme que ce site n'a pas été dépollué à la fin du chantier.

Monsieur Hubert LÉPROND explique qu'EDF a bien réalisé des analyses et des investigations sur cette zone. Une campagne géophysique des installations a démontré qu'il y avait des anomalies.

A l'issue de cette campagne, un sondage de 5m de profondeur et plusieurs tranchées ont été réalisés. Ces travaux ont révélé la présence de déchets, de dalles bétons et 12 blocs qui provenaient de l'ancienne machine de chargement de Chinon A2.

Ces déchets ont été retirés et ont été envoyés au CIRES en 2025. Les analyses ont révélé qu'il n'y avait aucune contamination.

Pour conclure, cette zone a été identifiée et reconnue. EDF n'a pas d'investigation complémentaire à effectuer sur cette zone.

Monsieur Jean-Claude RENOUX s'étonne qu'aucune trace d'hydrocarbure n'ait été trouvée. On lui signale qu'en partie les hydrocarbures sont volatils.

Monsieur Jean-Claude RENOUX pose sa 2^{ème} question : Il nous a été signalé un **déversement d'eaux usées dans un fossé au droit de la station de traitement de l'eau potable d'Avoine, en face de l'entrée sud du CNPE.**

Ces eaux usées proviennent du CNPE, transitant par une canalisation traversant la route. Il conviendrait de savoir pourquoi le CNPE ne traite pas ses eaux usées et pourquoi doivent-elles transiter par une station de traitement d'eau potable.

Monsieur Jean-Marc HOERTH informe que depuis plus de 20 ans, une convention est mise en place avec la CCCVL, qui traite les eaux usées de la Centrale. A ce titre, une canalisation au sud du CNPE arrive dans le réseau de la CCCVL.

Monsieur Yves DESBLACHES, Maire adjoint de la commune d'Avoine et membre de la commission de l'assainissement de la Communauté de Communes, indique que ce poste de relevage, situé en face de l'usine d'eau, n'est pas spécifique au CNPE (il reçoit les eaux usées d'autres communes). Des dysfonctionnements provoquent parfois des débordements qui traversent la Départemental 7, via le fossé des eaux pluviales.

Pour rétablir un fonctionnement normal de cette installation, il fallait en aval reprendre un poste de relevage sur la commune de Beaumont-en-Véron sur le lieu-dit le Sauget, pour pouvoir rejeter l'eau dans la station d'épuration de la commune de Savigny-en-Véron.

Un nouveau poste de relevage du CNPE va être installé, situé du côté de l'usine d'eau, et sera opérationnel fin janvier 2025.

Le poste actuel sera déconstruit.

Monsieur Yves DESBLACHES explique que jusqu'à la mise en service du nouveau poste, une entreprise intervient 2 fois par semaine pour effectuer un pompage du surplus du fossé.

Comme convenu en début de séance, Monsieur Jean-Claude RENOUX prend son temps d'intervention pour expliquer aux membres de la CLI pourquoi la réunion n'a pas commencé à l'heure.

Le sujet porte sur la venue du Directeur de l'ASN, le 24 octobre dernier, qui avait évoqué la mise en place d'un panel citoyen.

L'association ASPIE avait envoyé un mail au secrétariat de la CLI pour informer que 4 membres de l'association (dont Mr Renoux, titulaire et Mr Guinel suppléant) seraient présents à la commission plénière de ce jour.

Monsieur Jean-Claude RENOUX explique que Madame la Présidente lui avait répondu que, conformément au règlement intérieur, seuls les membres titulaires ou suppléants ont le droit de participer aux commissions. Il reprend une phrase de l'article 3 du règlement « *Les séances plénières de la CLI ne sont pas ouvertes au public. Cependant, le Président peut inviter toute personne extérieure dont la présence lui paraît utile. Les personnes ainsi invitées ne participent pas au vote* ».

Monsieur Jean-Claude RENOUX invite les autres collègues à faire de même et déclare que ces nouveaux membres remplaceront le « panel citoyen ». Il ne comprend pas pourquoi la Présidente a refusé la présence des 2 personnes qui l'ont accompagné.

La Présidente de la CLI prend la parole et explique à l'assemblée qu'elle a eu plusieurs entretiens avec Monsieur Jean-Claude RENOUX sur ce sujet.

Le 19 novembre 2024, elle a reçu Monsieur RENOUX pendant 1h30 en présence de la chargée de mission CLI. Suite à cet entretien, un courrier récapitulatif a été rédigé (en date du 27 novembre 2024).

Madame la présidente fait lecture des cadres réglementaires (articles du code de l'Environnement et du règlement intérieur du CNPE de Chinon) :

Les réunions plénières ne sont pas ouvertes au public, compte-tenu :

- du code de l'environnement version en vigueur au 1^{er} avril 2019
- de l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire en date du 2 décembre 2024 portant nomination des membres de la Commission Locale d'Information du Centre Nucléaire de Production d'Électricité de Chinon.
- du règlement intérieur.

Article dans le règlement intérieur de la CLI :

En cas d'empêchement du titulaire, seul son suppléant est habilité à siéger en son lieu et place pour les séances plénières et les réunions du Bureau.

Les suppléants et les titulaires peuvent assister aux séances plénières conjointement, dans ce cas seul le titulaire peut voter en séance.

La Présidente informe que ces données ont été vérifiées auprès du Président de l'ANCCLI et du service juridique du Conseil départemental.

La mise en place d'un panel citoyen ne rentre pas dans le cadre des commissions plénière.

La CLI peut juger nécessaire de faire intervenir un ou plusieurs intervenants externes sur un sujet défini en amont par les membres du bureau (article 3 du règlement intérieur). L'information sera inscrite dans l'ordre du jour de la Commission suivante.

La Présidente souligne qu'elle travaille de manière collégiale avec les membres du bureau. **Chaque questionnement est inscrit à l'ordre du jour.**

La Présidente propose de revoir avec le service juridique du Conseil départemental, le terme « utile » de la phrase citée ci-dessus par Monsieur RENOUX de l'article 3, qui peut être interprété de différentes manières. La Présidente précise que l'arrêté de nomination a été validé en urgence par la Présidente du Conseil départemental d'Indre-et-Loire afin que Monsieur Marcel GUINEL, suppléant de l'association ASPIE, puisse assister à cette réunion du 5 décembre.

Elle rappelle que **les réunions publiques permettent de partager les informations avec la population.**

Madame Albane FONTAINE explique que le Président de l'ASN avait rappelé le rôle essentiel des CLI dans la diffusion de la culture de radioprotection et la mission d'information des publics au sens large.

Chaque CLI a un règlement intérieur avec différents types de réunions, dont les réunions publiques qui sont ouvertes à tous les citoyens.

Le Président de l'ASN avait cité un exemple concernant le « panel citoyen » dans le cadre du « post-accidentel ». **Son souhait était de mettre en avant des actions.**

La Présidente indique qu'un panel citoyen se tiendra à partir du moment où nous aurons un avis du Gouvernement sur le sujet du dossier de candidature EPR2.

A ce moment-là, la CLI mettra en place des ateliers de travail avec la population, comme cela s'est fait au niveau du CNPE de Paluel-Penly.

la seule obligation en la matière résulte de l'article L.125-17 du Code de l'environnement et impose la tenue d'une réunion annuelle publique.

Article L.125-17

Une commission locale d'information est instituée auprès de tout site comprenant une ou plusieurs installations nucléaires de base définies à [l'article L. 593-2](#).

Cette commission est chargée d'une mission générale de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et sur l'environnement pour ce qui concerne les installations du site. Elle assure une large diffusion des résultats de ses travaux sous une forme accessible au plus grand nombre.

Elle organise, **au moins une fois par an, une réunion publique ouverte à tous.**

Pour l'année 2025, la réunion publique est fixée le lundi 19 mai 2025 à 19h.

En l'absence d'autres remarques ou questions, l'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente de la CLI remercie les membres pour la qualité des échanges.

La Présidente clôt la commission plénière de la CLI à 12h55.

ANNEXES

VOIR ANNEXES DANS LE MAIL ENVOYE AVEC LE PRESENT
COMPTE-RENDU